

10JJR
SARL
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue Vital Carles
33000 BORDEAUX
904 724 788 R.C.S BORDEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10/06/2026

L'an deux mille vingt-six
Le dix juin,
À dix-huit heures,

L'Assemblée Générale de la société 10JJR

A pris les décisions relatives à :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée Générale prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuvés par **la décision de l'assemblée générale annuelle en date du 8 juin 2026**, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social et statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale décide, du fait de la précédente résolution, de ne pas nommer de liquidateur et de ne pas dissoudre la société.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Assemblée Générale a dressé et signé le présent procès-verbal.

Victoire Boileau

Sophie Peltier Samuel